

revue de la Fédération des Scop du BTI jers co

> 'année 2020 restera sombrement dans notre mémoire collective. Rien à l'aube de cette nouvelle décennie ne nous permettait d'envisager l'ampleur de la crise que nous affrontons aujourd'hui. Pour faire face à une situation qui questionne tant notre modèle social qu'économique, les valeurs qui

prévalent au sein de notre secteur d'activité et encore plus vivement dans les Scop n'ont

iamais été autant d'actualité.

Si l'issue reste encore trop incertaine, nous devons dès à présent regarder derrière nous pour tenter d'en tirer certaines leçons. Notre premier réflexe face à un virus inconnu a été celui de l'exigence de la sécurité au sein de nos entreprises.

Nous avons majoritairement et en conscience mis les chantiers à l'arrêt, alors même que certains représentants publics nous poussaient à les reprendre sans même en connaître précisément les dangers.

Une fois encore modèle en la matière, notre branche a su réagir et s'adapter pour créer les conditions d'une reprise progressive au travers de l'élaboration du désormais célèbre guide de l'OPPBTP. L'efficacité et le professionnalisme de ses représentants doivent de nouveau être salués.

Rôle moteur du BTP: une source de fierté

Par la suite, nous avons dû assurer les conditions d'une reprise favorable au rattrapage du retard pris durant le confinement. La résilience de nos entreprises et le sens des responsabilités de leurs dirigeants et de leurs salariés ont été mis en avant. Sans avoir fait directement partie de la première ligne, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir été parmi les premiers à reprendre le chemin du travail, à tel point qu'aujourd'hui la question du confinement du BTP ne se pose pas. Dans cette période, beaucoup d'efforts ont déjà été consentis (congés payés, aménagement du temps de travail...) et particulièrement au sein des Scop où la décision en faveur du collectif est toujours privilégiée.

Le rôle moteur du BTP dans l'économie du pays doit être une source de fierté, d'autant qu'il a largement été reconnu par le gouvernement au regard de la place qu'il occupe dans le plan de relance.

Cette crise met à mal notre société, mais la solidarité et le partage, piliers des Scop, joueront un rôle dans notre capacité à la traverser et, à n'en pas douter, les coopératives montreront l'exemple.

Charles-Henri Montaut

FÉDÉRATION SCOP BTP



linterview



Covid-19: «Cette crise s



Retour sur les actions et la réactivité de l'OPPBTP, analyse de l'impact de cette crise sur la productivité des entreprises qui pourrait doper l'utilisation des outils digitaux... Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP, dresse un large panorama des conséquences de cette crise sanitaire.

(Voir l'intégralité de cette interview sur le site de la Fédération.)

Après le début du confinement

(17 mars), l'OPPBTP a publié début avril un guide des bonnes pratiques face à la Covid-19 pour permettre la reprise des chantiers. Avec le recul, qu'auriez-vous changé dans la méthode ou la mise en œuvre des partenariats avec les acteurs de toute la chaîne de la construction?

Les équipes de l'OPPBTP se sont mises au travail dès le 17 mars pour fournir aux entreprises du BTP des conseils et un guide sanitaire face à ce nouveau risque dont nous ignorions tout.

Avec le recul, je pense qu'il aurait été préférable d'avoir une organisation de travail en commun avec l'État plus fluide, cela aurait permis de publier le guide quelques jours plus tôt, cela aurait aussi sans doute permis de garder le soutien des quatre syndicats de salariés qui avaient soutenu la version initiale du guide transmise à l'État. Enfin, la coordination avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre s'est mise en place de façon impromptue et peu organisée, mais les échanges et les diverses façons de répondre à la crise par les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ont montré de façon éclatante, d'une part, que la prévention des risques professionnels est insuffisamment prise en compte de ce côté de la chaîne de construction et, d'autre part, qu'il serait bon d'avoir une association permanente entre l'OPPBTP et ces acteurs.

Avec le rebond de l'épidémie début septembre, les autorités ont actualisé

le protocole sanitaire national.
S'agissant des chantiers
et du BTP, quels
ajustements avezvous envisagés?
Y a-t-il encore
des domaines
dans lesquels il est
possible d'aller plus
loin par rapport aux
mesures antérieures?

L'OPPBTP va engager ces tout prochains jours une campagne par Internet pour rappeler que lutter contre le virus, c'est bien sûr au travail mais aussi à la maison, dans les sphères personnelles, familiales et amicales. En effet, une large part des contaminations vient de la sphère privée. Cette crise a fait voler en éclats la frontière habituelle entre santé au travail et santé tout court, les employeurs peuvent et doivent faire plus pour inciter leurs salariés à faire tout le nécessaire face au coronavirus, où qu'ils se trouvent et à tout moment. Techniquement, les possibilités de protection complémentaires à ce qui figure déjà dans le guide sont limitées. Il y a des progrès à faire en matière d'identification des cas contacts potentiels; faudraitil donner la possibilité aux entreprises de faire des campagnes de tests, par exemple sur tous les personnels d'un chantier dès qu'un cas a été identifié sur ce chantier?

Une crise, quelle qu'elle soit, révèle souvent des aspects positifs. Quels sont, selon vous, les vecteurs positifs de cette crise? N'a-t-elle pas conforté l'idée que la prévention est un investissement et non une charge?

Cette crise a en effet plusieurs effets positifs, certains immédiats, d'autres potentiellement dans le futur.







anitaire nous invite à repenser le monde

Tout d'abord, nous avons tous radicalement progressé dans nos pratiques digitales, et en particulier dans tout ce qui est travail à distance. Sans la Covid, nous aurions mis au moins deux ans de plus pour prendre conscience des avantages et utiliser toutes ces applications de contact et de

réunions à distance. Par ailleurs, dans de nombreuses entreprises, la crise a été l'occasion de resserrer les rangs, de développer le dialogue social qui a montré tout son intérêt. Enfin, la Covid a rappelé à tout un chacun les bases de l'hygiène.

Les investissements liés
à la prévention de la
Covid-19 ont un impact

sur la productivité des entreprises... Pour concilier les deux, n'est-il pas nécessaire de doper

l'utilisation des outils digitaux et du BIM, comme c'est déjà le cas en Asie où l'approche de la construction est plus axée sur le numérique? Comment l'OPPBTP pourrait-il accompagner cette transition?

Le débat n'est pas clos sur l'impact économique de la Covid. Certaines entreprises, et non des moindres, y voient un impact nul; la productivité n'aurait pas été impactée par la Covid. D'autres ont fait état de surcoûts de 10%, voire 20%.

En tout état de cause, cette crise a rappelé au BTP qu'il est urgent de reconsidérer les modes productifs de la construction pour répondre à une pression économique, concurrentielle et environnementale qui va croissant. En effet, le numérique, le BIM et une meilleure intégration entre les acteurs de l'acte de construire portent des marges de progression significatives, de 20 à 30 % du coût total d'un bâtiment selon certains acteurs. Cela

ne signifie pas que ces gains sont faciles à attraper; les acteurs à mobiliser et à faire avancer ensemble sont nombreux, c'est la difficulté de l'exercice. C'est comme pour le Lean: pour en tirer avantage sur un chantier, il faut que toutes les entreprises s'accordent et agissent de concert. Autre source d'efficacité remise en avant par la crise, la construction hors site qui facilite une meilleure maîtrise des processus de construction. L'OPPBTP soutient depuis longtemps diverses initiatives pour promouvoir le Lean Construction, le BIM, le digital dans la construction, et l'innovation en général, bien persuadé de l'impact bénéfique de tout cela pour la prévention. Toutes ces techniques améliorent la préparation et la programmation, ce qui est toujours un plus en prévention en concourant à la réduction des aléas de toutes sortes.

À l'évidence, cette crise sanitaire a rebattu les cartes et bousculé bien des habitudes. Dans ce contexte, certaines missions de l'OPPBTP doivent-elles évoluer?

Je ne crois pas que les missions de l'OPPBTP doivent évoluer. Mais la crise a mis en lumière différents sujets dont l'organisme doit se saisir plus fortement dans le futur.

J'en retiens trois. Tout d'abord, au-delà des guestions de données ou d'intelligence artificielle, le digital s'est imposé comme un outil extraordinairement puissant tant pour la promotion de la prévention, qui est au cœur de la mission de l'OPPBTP, que pour l'accompagnement des entreprises et des salariés pour agir efficacement en prévention. L'hygiène est aussi bien sûr un sujet sur lequel la profession doit continuer à progresser pour offrir à chaque compagnon des conditions dignes. Comme évoqué précédemment, les avancées du printemps restent fragiles, l'OPPBTP doit agir pour les pérenniser. Enfin, la crise a mis en lumière le manque de prise en compte de la prévention des risques professionnels par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Cela crée l'opportunité d'aborder le sujet avec eux et de voir ensemble comment progresser. Nous pourrions saisir le Conseil supérieur de la construction à cet effet.











Représentant de la Fédération des Scop du BTP, Jean-Marie Kerherno, récemment élu vice-président de l'OPPBTP, livre sa vision des bouleversements engendrés par la Covid-19.

L'OPPBTP a su une nouvelle fois répondre aux attentes de la branche du BTP. Sa réactivité pour la mise à disposition des entreprises et de leurs salariés du guide de préconisations de sécurité sanitaire a été exemplaire et largement saluée. L'attente était importante, car la survenue de l'épidémie de coronavirus a mis tous les acteurs de la construction dans l'expectative. Ce guide les a aidés à élaborer leurs plans de continuité d'activité (PCA), et, au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales, de nouvelles versions leur ont permis de les actualiser.

Cette crise a particulièrement mis en lumière deux aspects qui pourraient être des facteurs d'amélioration pour l'avenir. En premier lieu, la capacité des entreprises à évoluer vers les outils numériques. Bien sûr, la plus grande partie des activités du BTP ne peut pas se réaliser à distance. Cependant, les entrepreneurs ne se sont pas retrouvés totalement isolés dans ce contexte sanitaire si particulier et si anxiogène. Ils ont pu organiser des réunions en visioconférence avec leurs collaborateurs, utiliser les outils disponibles sur le Web (dont ceux de l'OPPBTP) pour préparer les retours sur les chantiers, participer à des « webinaires » pour se former et s'informer. Lorsque la pandémie sera derrière nous, de nouvelles opportunités devraient permettre d'améliorer l'organisation du travail.

L'autre aspect positif est la prise de conscience qui s'est faite concernant l'hygiène et la santé au travail. Si les entreprises sont souvent performantes en ce qui concerne la prévention des risques sur les chantiers, l'hygiène est en revanche souvent le parent pauvre. Cette crise sanitaire qui a permis de rappeler en permanence l'utilité de se laver les mains, par exemple, a eu un rôle pédagogique sans précédent. Les entreprises ont su affronter des difficultés qui parfois étaient très éloignées de leurs préoccupations habituelles. Il était question de réagir, de s'adapter à un contexte inédit. Mais une fois que le problème sanitaire sera résolu, il y a un fort risque de relâchement.

Prévention: les Scop plutôt bonnes élèves

Il faut maintenant passer d'une réaction de survie à une action de prévention durable. Cette évolution est nécessaire pour nos métiers qui cherchent par ailleurs à attirer les jeunes.

Cette crise sanitaire nous rappelle nos limites en tant qu'êtres humains, nos faiblesses face à ce type d'événement. La société ne sait pas nous en prémunir et tente de nous en préserver en prenant des dispositions qui auront des impacts durables sur l'économie et donc sur la santé de nos entreprises.

Intégrer l'amélioration continue dans tous les «process» de l'entreprise fait probablement partie des ambitions de chacun. C'est certainement le moyen le plus efficace pour préserver l'avenir de nos Scop et pour assurer leur pérennité.

J'aime à penser que nos Scop sont plutôt bonnes élèves sur les thématiques de prévention que j'ai évoquées, mais nous pouvons certainement encore nous améliorer et l'OPPBTP est à nos côtés pour nous accompagner et nous aider à atteindre cet objectif.

Chantiers coopératifs: 64 bis rue de Monceau, 75008 Paris

Directeur de la publication: Charles-Henri Montaut

Rédacteur en chef: Thomas Gallier. Tél.: 01 55 65 12 20. E-mail: t.gallier@scopbtp.org Réalisation: ETL - Relecture, maquette: Hélène Ganachaud - Illustrations: François Brosse

Impression: Imprimerie Corlet, 14110 Condé-sur-Noireau







Une réponse immédiate à vos questions sécurité et prévention grâce à nos experts OPPBTP



preventionbtpendirect.fr







Réforme du CCAG¹ marchés publics de travaux: le contenu se précise

Cet article évoque les points essentiels du projet de réforme que prépare Bercy en association avec les professionnels et qui devrait entrer en vigueur en 2021.

lancée par Bercy à la rentrée 2019, associe un certain nombre d'organisations professionnelles – dont la Fédération des Scop du BTP – au sein de groupes de travail échangeant par voie dématérialisée. Malgré un printemps marqué par un contexte sanitaire compliqué, les travaux ont bien avancé.

Tout d'abord, concernan<mark>t l</mark>a rédaction du CCAP², l'interdiction de faire référence à plusieurs CCAG pour un même marché sera, par principe, maintenue (à l'exception des marchés globaux); ces références multiples pouvant notamment être source de confusion pour les titulaires de contrats de la commande publique. En outre, la suppression de l'obligation de lister les dérogations au CCAG dans les documents particuliers du marché – un temps envisagée – a été abandonnée, considérant qu'il s'agit là d'un instrument de clarté et de lisibilité.

L'exécution financière

des marchés a également suscité de riches échanges entre les différentes parties; l'objectif étant notamment de simplifier et de rééquilibrer les relations contractuelles sur ce point.

Dès lors, une clause relative aux avances devrait être insérée dans le CCAG, laissant le choix à l'acheteur entre une option ambitieuse, fixant un taux d'avance à 20% pour les PME et le taux minimum réglementaire pour les autres entreprises, et une option minimale, avec le taux réglementaire pour tous. Cette clause permettra au candidat puis titulaire du marché d'avoir une connaissance très précise du taux applicable, et ainsi de lever l'incertitude qui peut exister sur le montant de l'avance.

Le CCAG devrait également faire référence au principe jurisprudentiel selon lequel le montant des pénalités ne doit pas être manifestement excessif au regard du montant du marché exécuté; les clauses particulières fixeront éventuellement un plafonnement plus précis le cas échéant (ce point fait encore l'objet de débats assez fournis au sein des groupes de travail).

Autre élément attendu par les sociétés du BTP, l'obligation de valoriser les ordres de service avec incidence financière (posée par la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises) sera explicitement reprise dans le CCAG Travaux.

Face au retard pris dans la généralisation du zéro papier, les acheteurs seront incités à développer la dématérialisation tout

au long de l'exécution du marché. Le CCAG indiquera notamment que la notification du marché peut être faite *via* le profil d'acheteur ou tout autre moyen électronique, et rappellera les obligations en matière de facturation électronique.

Une attention

particulière sera aussi portée au développement durable, même s'il reste encore assez délicat de le promouvoir sans risquer l'illégalité faute de lien avec l'objet du marché. Dans un premier temps, des pénalités pourraient être appliquées en cas de non-respect des clauses vertes. Des incitations sont également prévues pour pousser le titulaire du marché à réduire ses déchets, ses emballages ou l'impact environnemental du transport.

Enfin, dans une logique de relations apaisées entre les parties, le CCAG contiendra une clause indiquant tous les modes alternatifs de règlement des litiges en vue d'éviter des contentieux coûteux qui s'éternisent dans le temps.

Par ailleurs, une procédure contradictoire avant l'application de pénalités de retard devrait être introduite; l'entreprise disposera de 15 jours pour répondre au maître d'ouvrage et éventuellement lui démontrer que le retard n'est pas de son fait.

Jérémy Vidalenc

Chargé des affaires juridiques

- ¹ CCAG: cahier des clauses administratives générales et techniques.
- ² CCAP: cahier des clauses administratives particulières.



nfos pros

LES INFORMATIONS PARTENAIRES



★ Le 29/10/2020 -Semaine de l'entreprise coopérative BTP

L'année 2021 marquera le lancement de la Semaine de l'entreprise coopérative BTP, qui se déroulera du 29 mars au 2 avril 2021.



★ Le 15/10/2020 – Les Français souhaitent redéfinir les critères de performance des entreprises

La Confédération générale des Scop dévoile les résultats du « baromètre de la nouvelle performance des entreprises » réalisé avec OpinionWay auprès de salariés et de chefs d'entreprise français. Parmi de nombreux enseignements significatifs, cette étude révèle que

les seuls critères financiers ne sont plus considérés comme suffisants pour évaluer la performance des entreprises.



Votre partenaire compétences

★ Le 03/09/2020 – Rapport d'activité: en 2019, Constructys a formé 310 000 stagiaires, soit +10% par rapport à 2018

Dans son rapport annuel, Constructvs dresse le bilan de son activité 2019. particulièrement riche. La mise en œuvre de la loi Avenir professionnel a été synonyme de transformations profondes pour l'opérateur de compétences de la construction, aussi bien du point de vue de ses missions que de ses activités ou encore de son organisation interne.



★ Le 22/10/2020 – Nouvelle modification

du guide de préconisations OPPBTP

Le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de Covid-19 vient d'être mis à jour sur le site de l'OPPBTP.



★ Le 13/10/2020 – Rapport annuel 2019

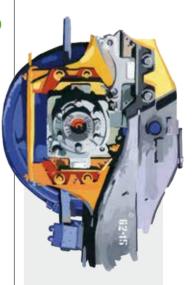
Découvrez le Rapport annuel et de responsabilité sociale et environnementale *2019* du groupe PRO BTP. Chiffres clés, innovations, nouveaux produits et services... il résume l'essentiel de l'actualité 2019 du groupe, qui continue de nourrir la même ambition: servir toujours mieux la famille du BTP et de la construction.



★ Le 08/10/2020 – Le GMPV-FFB et SMABTP signent un partenariat pour

accompagner les installateurs de photovoltaïque

Le Groupement des métiers du photovoltaïque de la Fédération française du bâtiment signe un partenariat avec SMABTP, assureur leader des acteurs de la construction, afin d'accompagner les installateurs dans leurs démarches assurantielles et techniques.



Plus
d'informations
sur l'espace
partenaires
du site
www.scopbtp.org

L'ESJDB, le centre de formation des dirigeants du BTP

Créée en 1994 à l'initiative de la FFB (Fédération française du bâtiment) pour les professionnels du secteur du bâtiment, l'ESJDB est l'organisme de formation continue 100 % destiné aux dirigeants, managers et entrepreneurs du BTP. De la création au développement d'une entreprise, jusqu'à la cession ou reprise de société, l'ESJDB propose des formations spécialement pensées pour le secteur du BTP: des solutions souples et efficaces dans plus de 35 sites en France.

À TOUTE ÉTAPE DE LA VIE DE L'ENTREPRISE, UNE RÉPONSE ADAPTÉE :

«Entrepreneur du bâtiment»:

Cette formation est conçue spécifiquement pour préparer le futur dirigeant ou renforcer ses compétences d'entrepreneur pour optimiser la gestion d'entreprise et la développer dans les meilleures conditions possible.

«Accio»:

Ce cursus a pour objectif de donner aux dirigeants et aux administrateurs les clés pour bâtir une stratégie d'entreprise efficace et pérenne. Il est délivré autour de trois modules thématiques distincts (stratégie, gestion, management) ou en un parcours complet avec accompagnement et suivi personnalisés.

Des solutions spécifiques intra:

Pour les entreprises ayant des enjeux particuliers pour lesquels la mobilisation de plusieurs collaborateurs est nécessaire, l'ESJDB propose des formations «intra» sur mesure, centrées sur ces enjeux.

DES CURSUS PRATIQUES ET CONCRETS, 100% BTP

Avec plus de 3 000 stagiaires formés, l'ESJDB offre des formations concrètes, spécifiques au BTP et dispensées par des formateurs spécialistes. Elles s'appuient sur les données réelles de l'entreprise et des situations existantes.

UNE OFFRE ADAPTÉE À TOUS LES TYPES ET TOUTES LES TAILLES D'ENTREPRISE

Qu'il s'agisse des enjeux managériaux ou de travail en gestion de projet, ces formations fournissent des réponses adaptées à toute taille et tout type d'entreprise, de l'artisan seul à l'ETI en passant par la Scop.

Pour découvrir l'offre de formations : www.esjdb.com



« Cette formation aura profondément changé mon regard sur l'organisation de l'entreprise. J'en garderai un souvenir fort, j'en ressors grandi. »

Xavier, cadre dirigeant de la SCETEC, à propos de la formation « Entrepreneur du bâtiment » Retrouvez toutes
vos informations
professionnelles
et techniques sur
l'espace adhérent
du site
www.scopbtp.org



Transmission

Menuiserie Dhivert: «Les qualités de chacun se sont mieux révélées »



L'annonce d'un départ en

retraite n'est pas toujours

Pascal Dhivert, fondateur

en 1989, figure avec sa

femme (responsable

administrative) parmi

transformèrent la boîte

en Scop en octobre 2019.

À l'origine, c'est même lui

qui suggéra ce passage

en coopérative. Ils sont

six à s'être embarqués

constituant un capital de

86 000 €, dont une partie

fut abondée par des aides

de la région Bourgogne-

Cyrille Martin, formé à

la menuiserie (CAP et

Menuiserie Dhivert -

fonction qu'il partage avec Jérôme Léglise1 –, se

souvient du jour où Pascal

Dhivert, un an avant son

proposition à ses salariés

départ en retraite, fit la

BEP), gérant de la Scop

Franche-Comté.

pour cette aventure

entrepreneuriale en

synonyme de mise en retrait... C'est ainsi que

de la menuiserie

les associés qui

Cinq mois après la reprise en Scop de l'entreprise, le confinement lié à la célébrissime Covid-19 aurait pu enraver son décollage, mais la dynamique collective créée et un état d'esprit enthousiaste ont surmonté cette crise.

de reprendre l'entreprise. L'option Scop était sur la table. «Le déclic a eu lieu lorsque j'ai discuté avec le

beau-père d'un copain, qui avait dirigé une Scop, raconte C. Martin. À l'issue de la conversation. i'étais convaincu. Au fond, les risques n'étaient pas très élevés, nous étions un collectif soudé avec de solides savoir-faire professionnels et de l'ancienneté dans la boîte pour la plupart.» Quelques réunions avec Fabrice Azevedo, directeur de l'UR des Scop Bourgogne-Franche-Comté, pour ficeler les aspects juridiques et financiers, et voilà les anciens salariés transformés en coentrepreneurs... et vraiment transformés, car, selon C. Martin, «tout a changé, une dynamique collective s'est créée et au final les qualités de chacun se sont mieux révélées ». Le fait de s'impliquer, de partager les risques, «a permis aussi de faire ressentir que chacun a une importance capitale dans

la boîte», tient à souligner l'actuel cogérant, ce qui a été indispensable pour affronter l'épreuve du confinement Covid-19 (17 mars) qui aurait pu tout mettre à terre, mais au contraire, «on a continué de bosser». Les chantiers de pose ont été accélérés, ce qui a permis de facturer et de libérer de l'espace dans l'atelier pour ensuite se consacrer à honorer le carnet de commandes de fabrication (menuiserie bois/alu, escalier, cuisine...).

Tendre vers l'harmonie

Actuellement, avec huit mois de devis signés et après le départ en retraite des « Dhivert » en avril dernier, la trajectoire de la Scop est tracée. L'avenir mijote à petit feu. D'ailleurs, ses dirigeants ont récemment signé un partenariat avec les compagnons du Devoir pour à terme «intégrer quelques jeunes compagnons » afin de pérenniser l'entreprise. Bien sûr, C. Martin a dû

délaisser ses travaux de pose pour mieux se consacrer au pilotage commercial et financier de la boîte sans se laisser absorber par la «paperasse» qui, trop souvent, dévore le quotidien des dirigeants de PME... À ce propos, il insiste particulièrement sur «l'embauche *stratégique* » de Mélaine Chevassus, chargée du pôle administratif et social, avec laquelle «la complicité est née de suite» pour gérer les lourdeurs paperassières qui assomment les boîtes et handicapent leur productivité. En s'attardant sur ce point, il souligne que, dans une PME Scop, toutes les fonctions clés - production, commercial, administratif – doivent tendre vers l'harmonie. car l'avenir est un chantier commun à mener par tous.

¹ Les deux autres associés sont: Aurélien Fèvre et Laurent Vantard.

Menuiserie Dhivert – www.menuiserie-dhivert.fr (Saint-Germain-du-Bois, Saône-et-Loire) Reprise en Scop: octobre 2019

Salariés/associés: 8/4 (et 3 apprentis)

Secteur d'activité: fabricants de menuiserie bois, alu; escaliers; cuisines. Poseurs de menuiserie alu, PVC; parquets, lambris; portes de garage; portails.

ctualités We du réseau



Mercredi 14 octobre 2020, la filière

régionale forêt-bois, animée par Fibois Hauts-de-France, était réunie à Urban Lodge (Villeneuve-d'Asca) pour remettre les trophées aux lauréats du Prix régional de la construction bois (PRCB) 2020.

Le PRCB met chaque année en lumière l'excellence de la filière régionale forêt-bois en récompensant les ouvrages remarquables d'architectes, de maîtres d'œuvre, de maîtres d'ouvrage et d'entreprises bois.

Ces prix ont pour objectif de primer tous types de bâtiments bois (publics et privés) livrés en France selon différents critères qui sont:

- la qualité architecturale et l'insertion paysagère du projet;
- l'approche environnementale et la performance énergétique;
- la créativité et l'innovation;
- la performance technique;
- l'approche économique;
- l'emploi d'essences locales.

Le jury du PRCB 2020 s'était réuni le 3 mars 2020. Il était composé de l'agence Béal & Blanckaert, de la Fédération Nord des Scop du BTP, de la CAPEB Nord, de la Fédération française du bâtiment Hauts-de-France et du Conseil d'architecture. d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Oise.

Cette année, 20 projets ont répondu à l'appel à candidatures et, après délibération, le jury a désigné 4 lauréats:

- 1^{er} prix: pôle éducatif du Val de Scarpe, à Arras (62);
- 2º prix: Urban Lodge à Villeneuve-d'Asca (59);
- prix de la maison individuelle: maison Mouvaux (59);
- prix de l'aménagement intérieur: extension à Lille (59).

La Fédération Nord des Scop du BTP fait partie du conseil d'administration de Fibois Hauts-de-France. Elle est représentée par





Jean-Marc Lemaire de la Scop Les Écoconstructeurs.

Nadège Hérisson Secrétaire générale Nord Scop BTP



Depuis le 14 septembre 2020.

Jean-Michel Jurquet est le nouveau secrétaire général de la Fédération Île-de-France et Centre des Scop du BTP.

Avant de rejoindre la Fédération, Jean-Michel a travaillé au sein du secteur bancaire dans le conseil aux entreprises et le financement de projets de développement. Il s'est investi pendant près de 12 ans dans la microfinance en France et en Europe, à l'Adie, où il a successivement occupé des postes de terrain, d'encadrement et enfin de responsable de projets au siège de l'association. «Après un peu plus de 12 ans dans la microfinance,



i'avais besoin de m'investir dans un autre projet, de me challenger. Toutefois, il était important pour moi de m'engager dans un secteur et un métier où il existe des valeurs fortes: le respect des individus, la solidarité, la conscience écologique. À travers ma mission à la Fédération. je retrouve dans les Scop du BTP adhérentes ces valeurs en plus de leur engagement dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Comme quoi il est possible de faire du business en respectant les Hommes et la Nature.»

Jean-Michel Jurquet Secrétaire général IDF-Centre Scop BTP jm.jurquet@scopbtp.org





La société Pougnand se transforme en Scop

La société Pougnand, bien connue en Deux-Sèvres

pour ses interventions sur les chantiers de charpente, de menuiserie et de construction d'extension en ossature bois, emploie un peu plus de 30 salariés avec les apprentis. La réflexion d'une cession en interne fait partie de la culture d'entreprise de par son histoire. Trois cadres de la société, Delphine Torres, Clément Gautronneau et Florent Cornuault, ont été formés à l'École supérieure des jeunes dirigeants du bâtiment (ESJDB) créée à l'initiative de la Fédération française du bâtiment. L'un d'entre eux a pu effectuer un stage de fin de parcours au sein d'une Scop, lui donnant l'inspiration de proposer la solution coopérative pour le rachat de l'entreprise Pougnand.

Si les trois cadres ont participé à la première partie de la reprise de l'entreprise en rachetant les parts de l'un des deux actionnaires en 2017, c'était bien dans la perspective d'associer l'ensemble des salariés lors du départ du second actionnaire prévu en juin 2021. Aussi, fin 2019, le mouvement Scop a été sollicité pour conduire une étude relative à la transformation de la structure en Scop.

Après des réunions avec l'ensemble des salariés, des entretiens individuels, la création d'un comité de pilotage, il apparaît que les 27 salariés (100% des CDI) ont exprimé leur intérêt pour participer au projet.

La transformation en Scop sera actée le 11 décembre prochain.

Ce projet peut être réalisé grâce à l'engagement des salariés, mais aussi grâce à l'aide de la région Nouvelle-Aquitaine et aux outils financiers du mouvement Scop.

Johan Baufreton

Délégué régional de l'UR Poitou-Charentes

Démarche RSE SCOP BTP en Nouvelle-Aquitaine

La Fédération Nouvelle-Aquitaine des Scop du BTP a présenté fin septembre son opération d'engagement collectif territoriale.

Cette réunion, coanimée avec la délégation régionale Afnor, deux consultantes RSE et avec le soutien du conseil régional et de Constructys, a permis à la Fédération régionale de présenter à la quinzaine de coopératives présentes en visioconférence une démarche collective RSE en quatre étapes:

un diagnostic d'une journée sur site;

- trois jours de formations collectives entre Scop du BTP du territoire;
- cinq jours d'accompagnement individuel dans la coopérative;
- une évaluation par un expert Afnor.

Pour les volontaires, ce parcours peut se conclure par une double labellisation «RSE SCOP BTP» et «Engagé RSE». Une démarche d'accompagnement collective qui permettra de créer des synergies entre les coopératives du territoire, de réduire les coûts et de bénéficier d'un cadre méthodologique défini par des experts, nécessaire au bon pilotage de la RSE.

Pierre Fondard

Secrétaire général Nouvelle-Aquitaine Scop BTP



Un chemin qui n'était pas tracé!

Créée en 1995, la Scop Service Pose Menuiserie (SPM), composée de sept salariés dont cinq

associés, effectue des travaux de menuiserie bois et PVC. Elle est implantée à Toul (54200), dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Si Denis Lux, dirigeant emblématique présent depuis la création de Service Pose Menuiserie il y a 25 ans, avait anticipé sa succession, les événements ne se sont pas déroulés comme prévu.

Denis Lux avait pris le soin de préparer l'avenir qu'il percevait comme un enjeu crucial afin de préserver la compétitivité et la pérennité de sa coopérative. C'était Bruno Guedou, associé et également créateur de Scop, qui était identifié comme successeur. Ensemble, ils envisageront cette succession comme une opportunité à saisir pour faire grandir leur société et assurer son avenir.

La transition s'est faite en douceur et Denis Lux deviendra formateur pour transmettre son savoir et faciliter la montée en compétence de Bruno Guedou, son collègue de toujours devenu ami avec le temps.

Malheureusement, le destin en a décidé autrement, Bruno GUEDOU partira brutalement à la suite d'une maladie. Les associés, très touchés par ce deuil, doivent prendre une autre orientation, à contrecœur. Le collectif a dû faire face à cette nouvelle éprouvante et ce changement imprévu. Rapidement, des décisions et orientations seront prises. La coopérative doit écrire un nouveau chapitre de sa vie.



C'est John Wilhelm, aujourd'hui âgé de 33 ans, salarié de SPM depuis 2013, qui sera élu à la tête de la coopérative en mars 2020.

Lors de son arrivée, John n'envisageait pas de devenir dirigeant.

Cependant, Denis Lux percevra le potentiel et les compétences de John. De plus, le destin prendra un tournant

inattendu qui conduira John à être promu dirigeant! C'est avec humilité qu'il se sent aujourd'hui prêt et fier de relever ce nouveau challenge avec ses associés...

C'est ainsi que ce nouveau dirigeant a trouvé ses marques et son style de direction.

John est un visionnaire qui ambitionne de diversifier ses prestations et de développer les marchés de particuliers.

Pour compléter sa formation technique de menuisier, John suit actuellement le cycle Direction d'entreprise BTP dispensé par l'organisme de formation Aproba, afin d'élargir sa palette de compétences. Pour John, il est important de se remettre en question continuellement, cela est nécessaire pour progresser et faire évoluer l'entreprise.

Nous souhaitons bonne continuation à SPM et à ses associés!

Cécile Edel

Secrétaire générale Est Scop BTP



ZOOM «La Fédération des Scop du BTP s'engage pour les CAE»

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) spécialisées dans les métiers du bâtiment et de l'ingénierie sont au nombre de 25, regroupant environ 1200 entrepreneur·e·s. Leur objectif est de permettre à ces personnes de développer leur activité professionnelle, non en créant leur propre entreprise, mais en en partageant une et en jouissant d'un contrat de travail adapté: le CESA1. Ces entrepreneur·e·s bénéficient alors de tous les services et compétences mutualisés de la coopérative (accompagnement à la démarche entrepreneuriale, formation, investissement en matériel, assurances, accession aux réseaux professionnels, partages de chantiers, comptabilité et services

administratifs, etc.) et peuvent devenir sociétaires et membres des instances dirigeantes, ce qui fait de la CAE leur véritable entreprise. Les CAE Bâtiment offrent ainsi la possibilité d'amener à la coopération nombre de professionnel·le·s du bâtiment qui, sinon, auraient créé leur entreprise individuelle en restant isolé·e·s.

La Fédération des Scop du BTP a souhaité accompagner le développement des CAE Bâtiment en créant et finançant une mission d'animation de leur réseau. Les rencontres nationales régulières, dont cinq ont déjà été réalisées, permettent par les échanges de pratiques et d'outils (de gestion, de formation, de gouvernance, etc.) de dynamiser

et sécuriser le développement des coopératives existantes. Les outils de communication et l'appartenance aux réseaux de la branche favorisent une meilleure connaissance de ce concept d'entrepreneuriat auprès des partenaires. La collaboration avec les Unions régionales des Scop et SCIC facilite l'accompagnement des créations de CAE dans leur spécificité métier.

Cet engagement de la Fédération des Scop du BTP est concomitant de la création de la Fédération des CAE qui est prévue en décembre au sein de la CG Scop: l'occasion de belles collaborations à envisager pour que la coopération devienne un modèle plus présent dans notre société!

1 Contrat d'entrepreneur salarié associé, loi sur l'ESS de juillet 2014.





Témoignage: Yannick Puisset, gérant de Coop&Bât à Bordeaux

« Que de chemin parcouru depuis le premier séminaire des CAE du BTP organisé en octobre 2018 à Bordeaux! Nous avons appris à nous connaître, à nous faire confiance et le partage est devenu naturel. La Fédération des Scop du BTP a commencé à nous soutenir dès ce premier séminaire, puis nous a accompagné·e·s sur la prise en charge des trois séminaires en 2019. Ce rythme nous a permis de garder la dynamique des travaux entrepris. Notre coopérative Coop&Bât était chaque fois présente avec trois salarié·e·s (dont un entrepreneur), qui ont participé à trois groupes de travail : sur la charte des CAE du BTP, sur le modèle économique des CAE du BTP et sur la thématique du parrainage, tutorat.

En 2020, nous avons lancé un nouveau groupe de travail pour partager et sécuriser de nouvelles pratiques, notamment l'accompagnement à l'autoréhabilitation et à l'autoconstruction. Une réflexion est en cours sur les assurances, une autre sur le référentiel de compétence d'un·e entrepreneur·e en CAE du bâtiment. Il est évident que cette dynamique nous aide dans notre développement.

Nous constituons maintenant un groupe solide qui ne demande qu'à être soutenu, notamment au travers des futurs séminaires, pour favoriser le développement de nos belles CAE et plus largement des Scop du BTP.»

